

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE

## Séance du 27 FEVRIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

<b>Date de convocation</b> :	20 février 2024	<b>Date d'affichage</b> :	20 février 2024
------------------------------	-----------------	---------------------------	-----------------

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

**Présents** : FLAMAND Robert, Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjoints, CHALANDON Edith, ROLLAND Yann, MARGOTAT Lydie, PLOTON Laura, POYET Bruno, FRANCE Jean-Marie, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise

**Absents excusés** : VERICEL Géraldine, DEROSIER Philippe

**Secrétaire de séance** : GARDON François

### **DEL10/27-02-24 – Modification des statuts de la Communauté de Communes Forez-Est pour la prise en charge intercommunale des cotisations au SDIS**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5 et L.5211-20,

**Vu** le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonie C,

**Vu** la délibération n° 2023.023.08.11 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 8 novembre 2023, approuvant le nouveau Pacte Fiscal et Financier,

**Vu** la délibération n° 2023.002.13.12 du conseil communautaire en date du 13 décembre 2023 approuvant la modification des statuts de de la communauté de communes Forez-Est afin d'y intégrer la compétence facultative « *Prise en charge des cotisations des communes au Service Départemental d'Incendie et de Secours* »,

**Considérant** que le transfert de cette compétence conduira la communauté de communes Forez-Est à acquitter, en lieu et place des communes membres, les contributions annuelles au SDIS,

**Considérant** que cette prise en charge sera compensée par une diminution de l'attribution de compensation versée à chacune des communes à hauteur de la contribution acquittée pour son compte,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est pour y intégrer, au titre des compétences facultatives, la prise en charge des cotisations des communes au Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20240227-DEL10\_27-02-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2024

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des membres présents.  
Expédition conforme au registre.

Le secrétaire de séance,  
François GARDON

Le Maire,  
Robert FLAMAND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20240227-DEL10\_27-02-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2024